

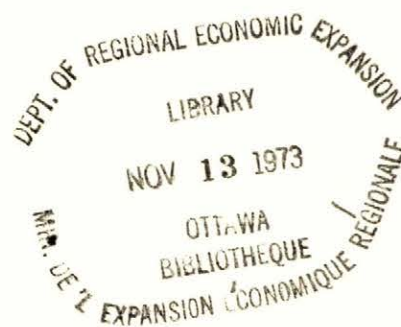
LKC
HD
3646
.C3
A3614
1973
Sept.



**Expansion
Économique
Régionale**

**Regional
Economic
Expansion**

RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Septembre 1973

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU
DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR
LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1973

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	2
PARTIE I <u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u>	7
Dossier des demandes et des offres	
Tableau 1 - Demandes de subventions	9
Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts	10
PARTIE II <u>REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS</u>	11
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 3 - Subventions	12
PARTIE III <u>REVUE MENSUELLE DES OFFRES DE GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES</u>	24
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 4 - Garanties de prêts	25
PARTIE IV DÉFINITIONS	26

INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel, disponible au public, offre au Parlement les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 6 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Comme l'indique le tableau suivant, le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

Endroit	Genre de projet	
	Modernisation ou agrandissement	Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé.
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé.
Région C* (Régions désignées spéciales - sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé.

* Au 30 juin 1973, la Région C ne bénéficie plus du programme de subventions au développement régional. Toutefois, la Région C demeure désignée jusqu'au 31 décembre 1973 à l'égard des garanties de prêts pour projets commerciaux.

Suivant les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, le montant maximal d'une subvention peut atteindre \$30,000 par emploi direct admissible créé ou la moitié du capital affecté à l'entreprise.

Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des dispositions touchant les "zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

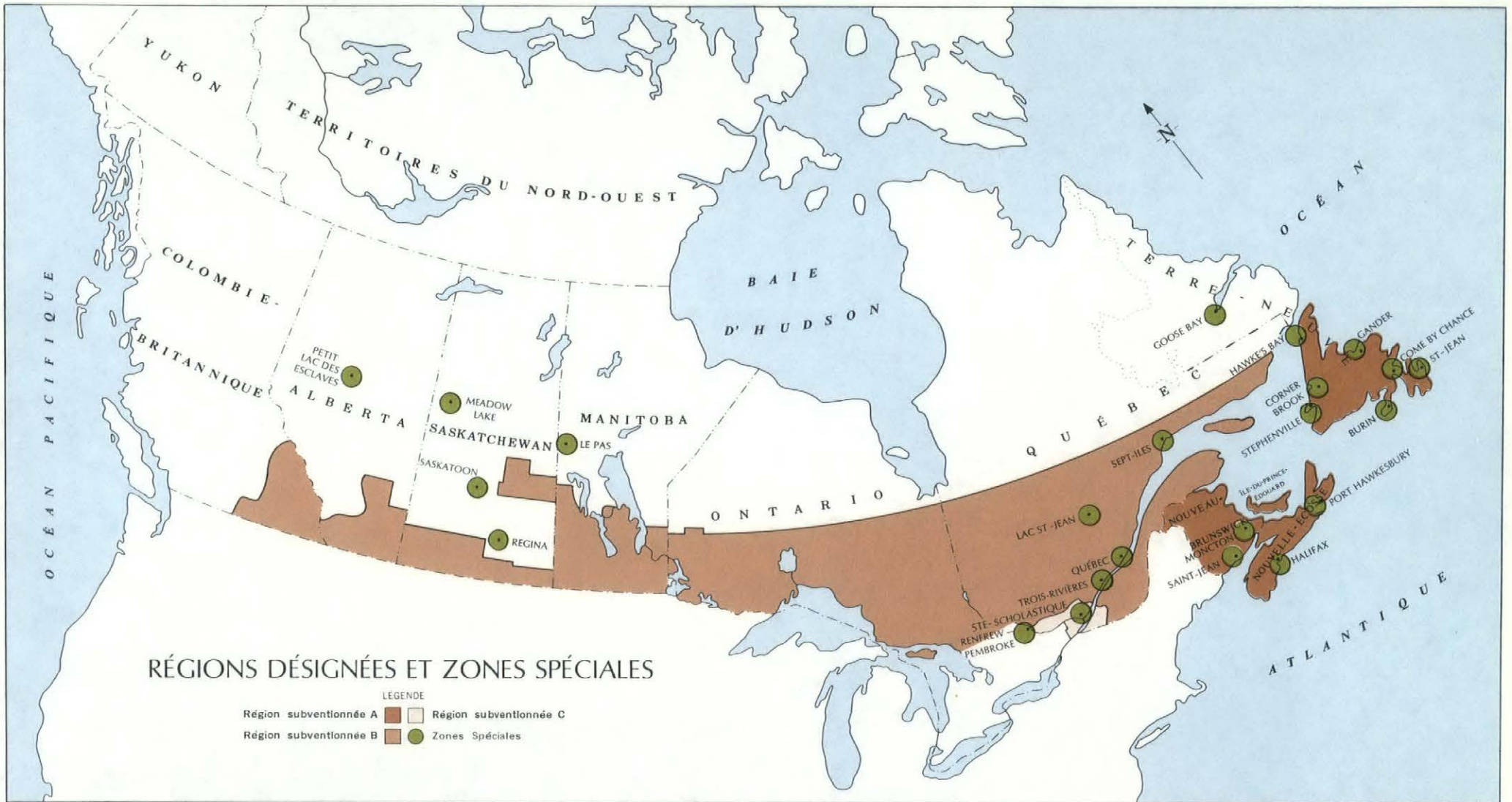
Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

A compter de mars 1973, une revue générale du dossier de toutes les offres d'aide financière acceptées viendra s'ajouter aux rapports mensuels, à la fin de chaque année financière.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour

offrir l'aide financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites", sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite est conforme aux buts et objectifs du programme qui est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



PUBLIÉE 1973
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION



Expansion Économique Régionale **Regional Economic Expansion**

PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de septembre 1973.

Le tableau indique entre autres:

- (1) qu'au cours du mois de septembre, 93 demandes ont été reçues et 42 offres ont été faites.
- (2) que parmi les 8,391 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 4,674 ont été rejetées ou retirées et 3,306 ont donné lieu à des offres;
- (3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 2,449; et
- (4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (2,449), des versements partiels ont été faits dans 1,151 cas et des versements définitifs dans 164 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$1,946 millions;
- nombre prévu de nouveaux emplois directs: 100,668; et
- montant global des subventions: \$392.6 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$119.6 millions.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de septembre 1973.

Il indique notamment qu'au cours de septembre, six demandes ont été reçues, et trois offres ont été faites.

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - SEPTEMBRE 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	93	882	8,391
Demandes retirées	34	378	2,641
Demandes rejetées	15	308	2,033
Offres faites	42	464	3,306
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	42	464	3,306
Offres périmées	3	22	165
Offres déclinées	8	26	244
Offres acceptées	67	424	2,803
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	67	424	2,803
Offres acceptées, déclinées ou retirées	12	82	354
Nombre net d'offres acceptées	55	342	2,449
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	55	342	2,449
Aucun versement effectué	-	-	1,134
Versement partiel effectué	36	298	1,151
Dernier versement effectué	6	53	164

TABLEAU 2

DEMANDES DE GARANTIES DE PRÊTSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - SEPTEMBRE 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demands reçues	6	34	250
Demands retirées	4	22	113
Demands rejetées	2	14	74
Offres faites	3	9	38
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	3	9	38
Offres périmées	-	1	3
Offres déclinées	-	-	2
Offres acceptées	3	7	28
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	3	7	28
Offres acceptées, déclinées ou retirées	-	2	4
Nombre net d'offres acceptées	3	5	24
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	3	5	24
Garanties en vigueur	2	6	12

PARTIE II - REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois de septembre:

- (1) offres acceptées;
- (2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- (3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- N.U. - Nouvelle usine
- A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit
- A - Agrandissement
- M - Modernisation
- N.E.C. - Nouvel établissement commercial

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. A. Faustin Cie Limitée	Pointe-aux-Trembles, P.Q.	Produits ornementaux métalliques	N.U.	\$ 505,000	145	6% plus \$600 par emploi admissible (114)	\$ 98,700
2. Ambassador Manufacturing Co.	Saint-Lambert, P.Q.	Portes	A.M.	\$ 468,000	30	10%	\$ 46,800
3. Barrie Corporation	Montréal, P.Q.	Parapluies, supports pour ski et hamacs	N.U.	\$ 195,000	25	10%	\$ 19,500
4. Beattie Foods Inc.	Hemmingford, P.Q.	Concentré de pommes	N.U.	\$ 477,000	9	10% plus \$1,000 par emploi admissible (9)	\$ 56,700
5. M. Jacques Brabant	Brossard, P.Q.	Comptoirs moulés et armoires	N.U.	\$ 357,000	41	10% plus \$1,300 par emploi admissible (38)	\$ 85,100
6. Buckingham Mills Ltd.	Springhill, N.-É.	Tapis	A	\$ 139,416	32	30%	\$ 41,825
7. Canasphere Industries Limited	Moose Jaw, Sask.	Verroterie	N.U.	\$ 337,000	14	20% plus \$3,000 par emploi admissible (13)	\$ 106,400

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
8. Cecutti's Bakery Limited	Sudbury, Ont.	Boulangerie	A.M.	\$ 168,000	4	20%	\$ 33,600
9. Charcuterie La Dijonnaise Enrg.	Montréal-Nord, P.Q.	Conserves	A	\$ 42,400	5	10%	\$ 4,240
10. Commonwealth Plywood Co. Ltd.	Sainte-Thérèse, P.Q.	Contre-plaqué de feuillus et bois de placage	N.U.	\$4,234,000	251	5% plus \$1,000 par emploi admissible (243)	\$ 454,700
11. Cookshire Woolen Mills Ltd.	Cookshire, P.Q.	Tissus en laine et acrylique	A.M.	\$ 401,000	30	20%	\$ 80,200
12. Delcraft Industries Inc.	Saint-Hubert, P.Q.	Armoires de cuisine et menuiserie générale	N.U.	\$ 106,500	25	10% plus \$600 par emploi admissible (25)	\$ 25,650
13. Ronald P. Delmas	Barry's Bay, Ont.	Portes de cèdre	N.U.	\$ 169,388	19	10% plus \$1,700 par emploi admissible (19)	\$ 49,239
14. Dominion Bridge Company Limited	Selkirk, Man.	Produits d'acier	M	\$28,500,000	-	10%	\$2,850,000
15. Draco Limitée	Repentigny, P.Q.	Stores, rouleaux et supports	A	\$ 315,000	30	7%	\$ 22,050
16. Duncalfe Furniture Manufacturing Limited	Saskatoon, Sask.	Meubles rembourrés	N.U.	\$ 127,000	35	10% plus \$900 par emploi admissible (35)	\$ 44,200

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
17. Eastern Dairyfoods Co-operatives Limited	Antigonish, N.-É.	Produits laitiers	A	\$ 436,000	11	20%	\$ 87,200
18. Eaton Allen Corp.	Montréal, P.Q.	Papier et liquide correctifs pour machines à écrire	N.U.	\$ 71,000	13	8% plus \$1,000 par emploi admissible (12)	\$ 17,680
19. Elite Picture Frames Inc.	Montréal, P.Q.	Moulages en bois	N.U.	\$ 75,500	21	7% plus \$800 par emploi admissible (12)	\$ 14,885
20. Émilien L. Morin Ltée	Alma, P.Q.	Bois séché et raboté	N.U.	\$ 816,395	18	20% plus \$2,500 par emploi admissible (18)	\$ 208,279
21. Entreprise Goulet Ltée	La Tuque, P.Q.	Maisons préfabriquées	N.U.	\$ 104,000	17	15% plus \$1,500 par emploi admissible (16)	\$ 39,600
22. Mr. I. Gillman	Ville d'Anjou, P.Q.	Tissus teints et finis	N.U.	\$ 925,000	21	5% plus \$1,000 par emploi admissible (21)	\$ 67,250
23. Boyd D. Gordon, Esq. Gordon Enterprises of Vermilion Bay Limited	Vermilion Bay, Ont.	Canots en aluminium	N.U.	\$ 162,000	19	15% plus \$2,500 par emploi admissible (18)	\$ 69,300

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
24. Guimont Lumber Inc.	Saint-Juste, comté Montmagny, P.Q.	Scierie	A	\$ 400,000	20	10%	\$ 40,000
25. Hafner Fabrics of Canada Ltd.	Granby, P.Q.	Rembourrage et tissus	A.M.	\$ 903,000	18	10%	\$ 90,300
26. Hans Landes-Lederwarenfabrik	Granby, P.Q.	Articles en cuir et accessoires	N.U.	\$ 200,000	60	10% plus \$900 par emploi admissible (60)	\$ 74,000
27. Harvey Engineering and Manufacturing Corporation of Canada	Callander, Ont.	Équipement pour la manutention du bois	N.U.	\$ 909,000	43	20% plus \$2,000 par emploi admissible (41)	\$ 263,800
28. Howard-Bienvenu Inc.	La Sarre, P.Q.	Bois d'oeuvre	A	\$1,633,200	63	15%	\$ 244,980
29. Industrial Paper Converters Ltd.	Montréal, P.Q.	Transformation du papier	A	\$ 357,500	11	10%	\$ 35,750
30. Jean-Marc Henri Inc.	Saint-Roch-de-l'Achigan, P.Q.	Transformation de moulée en cubes	N.U.	\$ 100,800	12	7% plus \$1,000 par emploi admissible (5)	\$ 12,056
31. Kalor Inc.	Montréal, P.Q.	Fournaises électriques	N.U.	\$ 103,000	35	10% plus \$500 par emploi admissible (27)	\$ 23,800

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
32. Mr. Issie Kaplovitch	Montréal, P.Q.	Tissus teints et finis	N.U.	\$1,178,000	60	10% plus \$1,000 par emploi admissible (57)	\$ 174,800
33. Kingfisher Automotive (Saskatchewan) Limited	Moose Jaw, Sask.	Tuyaux d'échappement pour véhicules moteur	N.U.	\$ 126,725	13	15% plus \$2,000 par emploi admissible (8)	\$ 35,009
34. La Corporation Margo - Margo Corporation	Saint-Laurent, P.Q.	Machinerie pour imprimerie	A.M.	\$ 290,000	11	10%	\$ 29,000
35. Lécuyer & Fils Ltée	Saint-Rémi-de-Napierville, P.Q.	a) Appareils de raccordement pour aqueduc et égouts	a) A	a) \$ 102,000	a) 26	a) 10%	a) \$ 10,200
		b) Bases de lampadaires et de raccords électriques	b) A.N.P.	b) \$ 131,000	b) 18	b) 10% plus \$1,000 par emploi admissible (18)	b) \$ 31,100
36. Les Croustilles Yum Yum Inc.	Warwick, P.Q.	Croustilles	A.M.	\$ 841,950	20	15%	\$ 126,292
37. Les Équipements Lussier Inc.	Sainte-Madeleine, P.Q.	Silos, séchoirs à foin et soigneurs	N.U.	\$ 90,150	16	10% plus \$850 par emploi admissible (16)	\$ 22,615
38. Les Industries Granitone Ltée	Stoneham, P.Q.	Imitation de pierres montées sur panneaux de fibre	A	\$ 56,000	12	15%	\$ 8,400

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
39. Les Maisons Quebeco Inc.	Val-d'Or, P.Q.	Maisons modulaires	N.U.	\$ 740,000	98	10% plus \$2,000 par emploi admissible (95)	\$ 264,000
40. Lorraine Industries	Lac Mégantic, P.Q.	Scierie	N.U.	\$ 359,800	25	15% plus \$2,500 par emploi admissible (25)	\$ 116,470
41. Lowe Dairy Ltd.	Lachute, P.Q.	Traitement de produits laitiers et contenants en plastique	A.M.	\$ 188,450	-	10%	\$ 18,845
42. M.F.M. Industries Limited	Moncton, N.-B.	Réservoirs pour camions et produits connexes	A	\$ 132,668	6	20%	\$ 26,534
43. M.F.M. Industries Limited	Moncton, N.-B.	Réservoirs de grande dimension et autres produits métalliques	A	\$ 227,700	20	20%	\$ 45,540
44. M.F.M. Industries Limited	Moncton, N.B.	Tablettes et cabinets en acier	A	\$ 275,000	21	20%	\$ 55,000
45. Maritime Co-operative Services Ltd.	Truro, N.-É.	Nourriture agglomérée pour animaux	N.U.	\$ 495,000	14	15% plus \$5,000 par emploi admissible (3)	\$ 89,250

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
46. Ma-Tec Inc.	Laval, P.Q.	Roues, roulettes et convoyeurs	N.U.	\$ 264,000	27	5% plus \$1,500 par emploi admissible (14)	\$ 34,200
47. Milwaukee Seasoning Laboratories (Canada) Ltd.	Winnipeg, Man.	Épices et assaisonnements	A	\$ 100,000	21	20%	\$ 20,000
48. Mountain Crest Farm Ltd.	Morristown, N.-É.	Empaquetage des pommes	N.U.	\$ 74,000	2	20% plus \$5,000 par emploi admissible (2)	\$ 24,800
49. Nashwaaksis Wood Products Limited	Nashwaaksis, N.-B.	Clôtures	N.U.	\$ 212,500	10	25% plus \$1,000 par emploi admissible (10)	\$ 63,125
50. National Safety Equipment (1968) Ltd.	Saint-Stanislas, P.Q.	Gants en cuir et vêtements impermeables	A	\$ 73,700	30	20%	\$ 14,740
51. P.L. Casaubon Inc.	Sainte-Élizabeth, P.Q.	Tuyaux de ciment avec joints de caoutchouc	A.M.	\$ 125,000	11	10%	\$ 12,500
52. Pual Sicotte & Fils Ltée	Sainte-Thérèse, P.Q.	Équipements de perforation	A	\$ 161,000	12	8%	\$ 12,880
53. R.B. Stamping Inc.	Saint-Cyrille, P.Q.	Accessoires pour tentes- roulottes	A	\$ 115,000	8	20% plus \$1,250 par emploi admissible (8)	\$ 33,000
54. Raquettes Aigle Noir Inc.	Loretteville, P.Q.	Raquettes à neige, canots et embarcations	N.U.	\$ 106,000	13	25%	\$ 26,500

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
55. Rinella Printers Limited	Winnipeg, Man.	Imprimerie	A	\$ 53,000	3	15%	\$ 7,950
56. Roladex Industries Limitée	Longueuil, P.Q.	pièces de machinerie utilisées en aéronautique	A	\$ 52,000	10	10%	\$ 5,200
57. M.C. Roy	Saint-Prospère, P.Q.	Vêtements	N.U.	\$ 95,000	60	20% plus \$300 par emploi admissible (60)	\$ 37,000
58. Salaison Levesque Inc.	Boucherville, P.Q.	Préparation de coupes de porc	N.U.	\$ 503,000	33	8% plus \$500 par emploi admissible (30)	\$ 55,240
59. Samoco Inc.	Sacré-Coeur, P.Q.	Scierie	N.U.	\$5,346,150	169	20% plus \$2,500 par emploi admissible (169)	\$1,491,700
60. Schola Inc. et la Manufacture Canadienne de Crayons Inc.	Marieville, P.Q.	Produits d'art plastique divers	A	\$ 143,000	20	10% plus \$1,500 par emploi admissible (15)	\$ 36,800
61. Scieries de l'Est Inc.	Dixville, P.Q.	Scierie	A.M.	\$ 60,100	-	20%	\$ 12,020
62. Superior Custom Trailers Limited	Thunder Bay, Ont.	Remorques pour le transport du bois	N.U.	\$ 134,875	13	10% plus \$3,000 par emploi admissible (13)	\$ 52,487

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
63. Tembec Forest Products Inc.	Témiscamingue, P.Q.	Pâte bisulfite blanchie	N.U.	\$9,698,000	398	25% plus \$5,000 par emploi admissible (398)	\$4,414,500
64. Toitures Sept-Îles Inc.	Sept-Îles, P.Q.	Ferme-toits et armoires	N.U.	\$ 59,730	13	15%	\$ 8,960
65. Vic Bussières Inc.	Amos, P.Q.	Scies à ruban, enclumes et pièces d'épaisseur	A	\$ 140,900	8	20%	\$ 28,180
66. Westank Industries Ltd.	Regina, Sask.	Produits métalliques	N.U.	\$1,685,000	288	15% plus \$2,750 par emploi admissible (125)	\$ 596,500
67. Westron of Canada Ltd.	Dorval, P.Q.	Tubes à arc entrant dans la fabrication d'appareils d'éclairage	N.U.	\$ 106,000	17	8% plus \$500 par emploi admissible (17)	\$ 16,980

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Conroy of Canada Inc. (Fév. 1973)	Thetford Mines, P.Q.	Pièces de rechange en fibre de verre pour motoneige	A.N.P.	\$ 571,700	55	20%	\$ 114,340
2. General Woods & Veneers Ltd. (Oct. 1971)	Longueuil, P.Q.	Bois de placage	A.M.	\$ 109,550	14	10%	\$ 10,955
3. Penguin Knitting Mills Inc. et Southern Woolen Mills Inc. (Avril 1972)	Montréal, P.Q.	Tricots	A.M.	\$ 130,000	18	10%	\$ 13,000

OFFRE DE SUBVENTION ANTÉRIEUREMENT RETIRÉE
 MAIS RÉACTIVÉE DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
A.A.L. Métal Inc. (Juil. 1973)	Saint-Jérôme, P.Q.	Charpentes d'acier	A	\$ 129,000	5	10%	\$ 12,900

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Acadia Gas Engines Limited (Sept. 1971)	Dartmouth, N.-É.						
2. Container Corporation of Canada (Mai 1973)	Montréal, P.Q.						
3. Coopérative Montérégienne (Avril 1972)	Rougement, P.Q.						
4. Elast-O-Flex Inc. (Juin 1973)	Sainte-Hénédine, P.Q.						
5. Mr. M. Glesener (Nov. 1972)	Winnipeg, Man.						
6. J.S. Tricots Inc. (Juin 1972)	Montréal, P.Q.						
7. King Krest Enterprises Ltd. (Fév. 1973)	Saskatoon, Sask.						
8. Multipak Ltd. (Fév. 1972)	Montréal, P.Q.						
9. Reliure Vianney Bélanger Inc. (Août 1972)	Montréal, P.Q.						
10. SED Systems Ltd. (Mars 1973)	Saskatoon, Sask.						
11. South East Forest Products Ltd. (Nov. 1972)	Blumenort, Man.						
12. St. Anne Lumber Co. Ltd. (Janv. 1973)	Nackawic, N.-B.						

PARTIE III - REVUE MENSUELLE DES OFFRES
DE GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES

La troisième partie se compose du tableau 4. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, des offres de garanties de prêts faites durant le mois de septembre.

TABLEAU 4

GARANTIES DE PRÊTS

RENSEIGNEMENTS SUR LES GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES GARANTIES DE PRÊTS
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES, RETIRÉES OU RÉVISÉES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Genre d'industrie</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Montant maximal de la garantie de prêts</i>
1. Dry Kiln Services Limited	Pembroke, Ont.	Séchoirs	\$ 743,000	18	\$ 75,00	\$ 67,500
2. Hy-Hoe Corporation Limited	Arnprior, Ont.	Pelles hydrauliques	\$1,039,000	39	\$ 400,000	\$ 80,000
3. Ideal Brass and Plating Company	Inkster Industrial Park, Winnipeg, Man.	Meubles	\$1,550,000	26	\$ 400,000	\$ 360,000

PARTIE IV - DÉFINITIONS

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande -- Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue -- Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée -- Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée -- Demande refusée, en vertu des dispositions des lois qui régissent l'administration du programme, parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite -- Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée -- Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée -- Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée -- Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée - Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la date de l'offre. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée -- Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée -- Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué -- Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué -- Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué -- Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

Application des termes aux garanties de prêts

Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société -- Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement -- Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation -- Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Genre de projet --

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs -- Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles -- La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite -- L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus, le cas échéant, un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative -- Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise -- Description du produit fabriqué ou transformé.

Coût d'immobilisation prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt -- Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt -- Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.

LKC
HD3646 .C3 A3614 1973 Sept.
Rapport subventions au
d0veloppement r0gional.

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



135629

